ROYAUME DU MAROC -----INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II N°.....



المملكة المغربية -----معهد الحسن الثاني للزراعة والبيطرة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2019/IAV (SEANCE PUBLIQUE)

Le **06/03/2019 à 11:00 heures,** il sera procédé dans la Salle des études doctorales de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à la prestation de mise à disposition d'une ferme pour la réalisation des travaux pratiques de propédeutique-sémiologie de reproduction et des cliniques ambulantes des ruminants au profit des étudiants vétérinaires de l'IAV Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés de cet Institut, Il peut également être telechargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma**.

Le cautionnement provisoire et l'estimation sont fixés ainsi :

Caution	Cinq mille (5 000.00)dhs
Estimation TTC	Deux cents cinquante neuf mille deux cents (259 200.00) dhs

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret des marchés n°2-12-349 du 8 Journada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, au Bureau d'ordre de cet Institut, Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, B.P n° 6202, Madinat Al Irfane, Rabat.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant la date et l'heure fixée pour l'ouverture des plis.
- Soit les remettre par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus contenant la description détaillée des spécifications techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés (contre récépissé) au Bureau d'ordre de l'I.A.V. Hassan II, au plus tard <u>le 05/03/2019 à 16 heures</u>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.